

COMPLEMENT D'INFORMATIONS AU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS RELATIF AU PROJET D'ARM « CR. PAIN DE SUCRE AVAL »

SAS TORTUE

1. Etat des lieux des cours d'eau

D'après le dernier état des lieux connu (2019), la crique principale traversant l'ARM en demande est répertoriée ; elle est un affluent de la crique Grand Bagot, cf. figure 1.

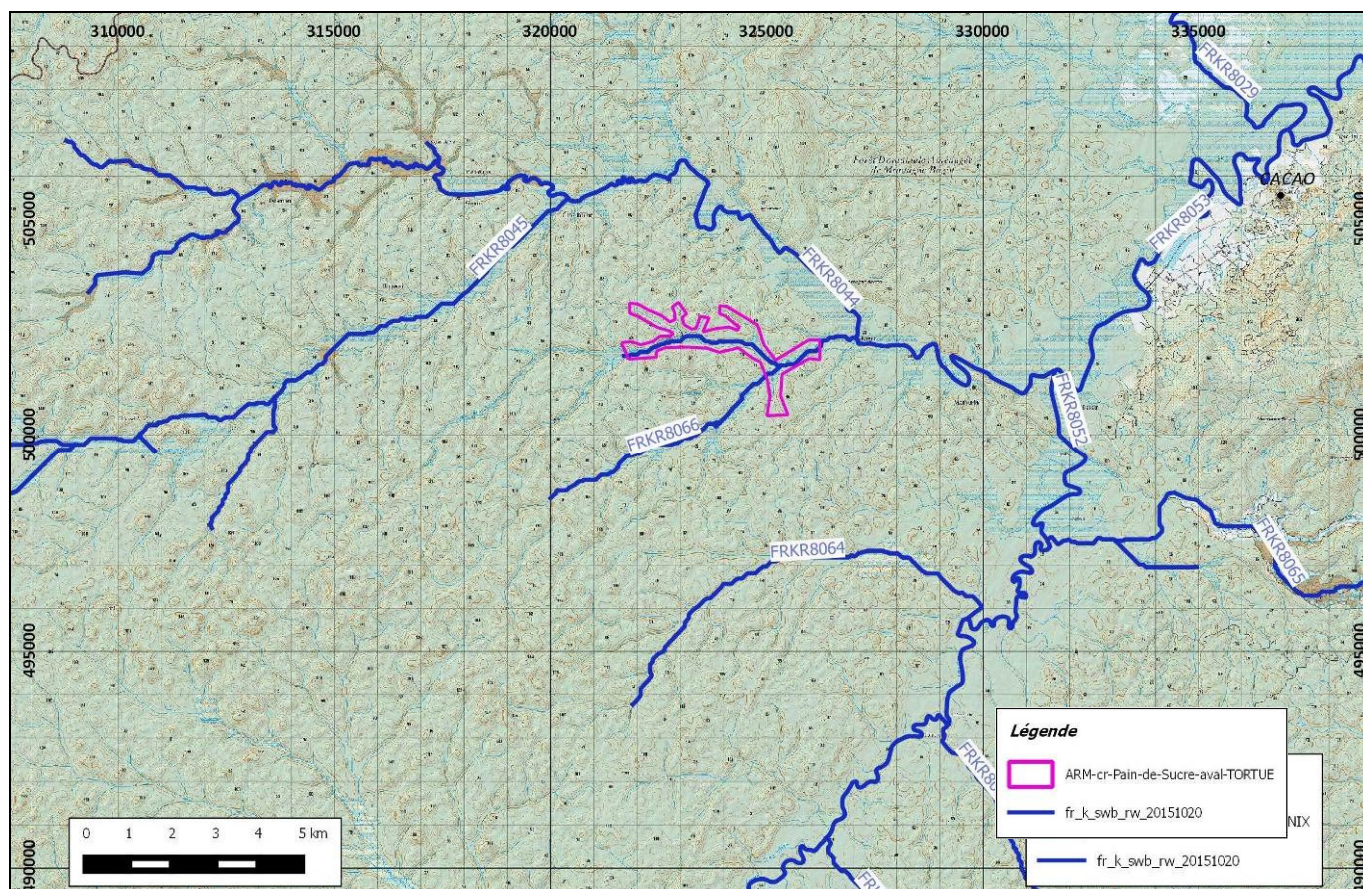
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique	État écologique	Station de suivi	RNAOE *	Pression à l'origine du RNAOE *
FRKR8066	Affluent crique Bagot	Bon (2)	Très bon (1)	Non	Pas de risque	NC

Tableau 1

* : *Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux*

D'après le SDAGE, la crique Pain de Sucre, de type PTP52 « Petits et très petits cours d'eau du bouclier guyanais », est en « bon » état chimique et en état écologique qualifié de « très bon ».

L'état global est bon.



*Situation de la masse d'eau concernée par le projet d'ARM « cr. Pain de Sucre aval » de la SAS TORTUE
sur un fond de carte IGN adapté au 1/100 000° en UTM22 RGFG95*

En 2026, on ne peut pas considérer que les criques Pain de Sucre et Pain de Mie soient globalement en bon état.

Le 16/12/2025, une mission héliportée de reconnaissance, menée conjointement avec M. VIEIRA COSTA (SARL CEA) et M. DA CRUZ NETO (SARL CTA), a été réalisée dans la région des criques Pain de Sucre et Pain de Mie afin de vérifier l'activité illégale présente sur ces sites. Le résultat a été stupéfiant, personne n'imaginait que ces cours d'eau soient aussi impactés par l'orpaillage clandestin (sous forme de chantiers à la motopompe).

1.1. Survol héliporté du 16/12/2025

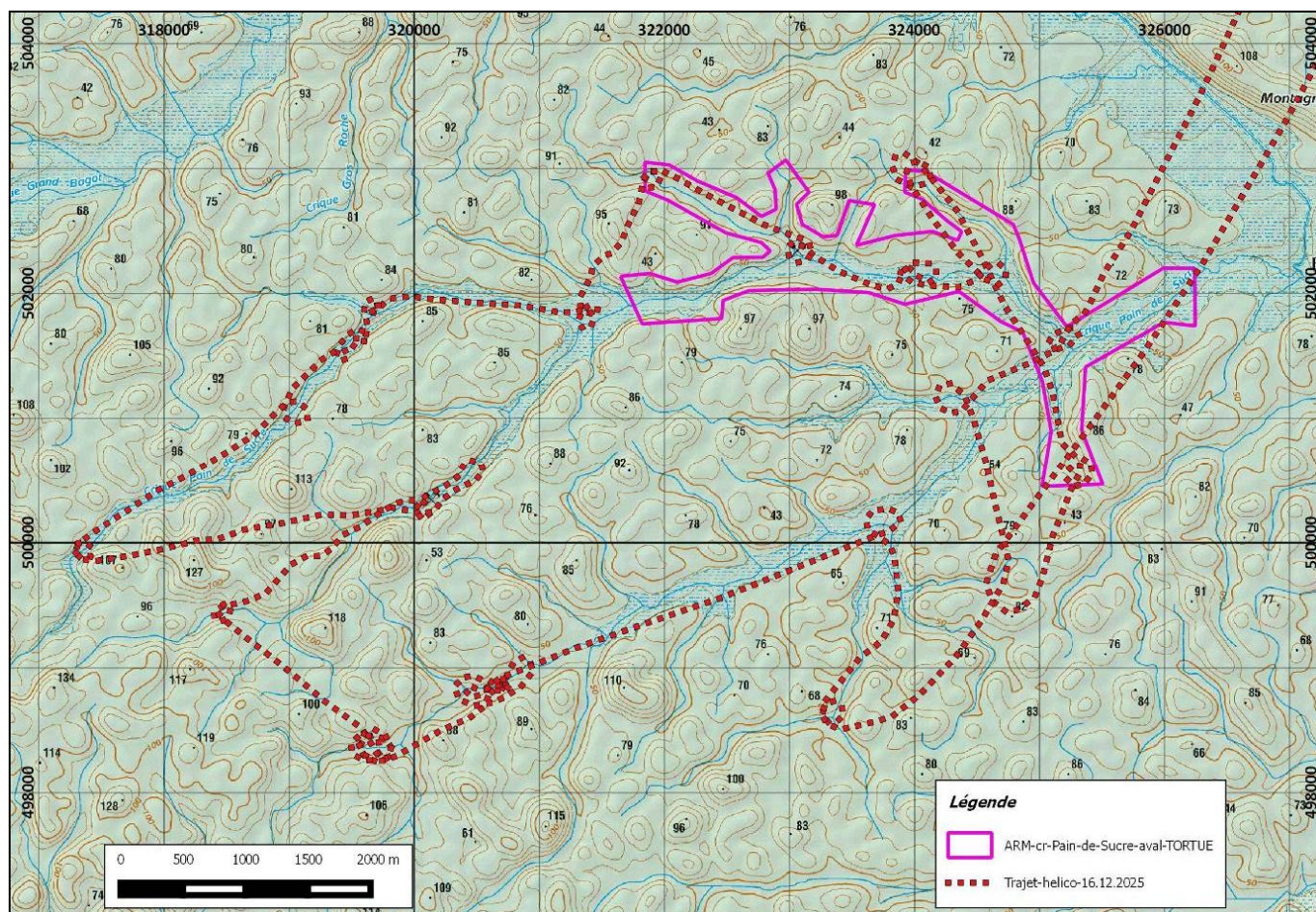


Figure 2 : Cartographie du survol par hélicoptère réalisé le 16/12/2025 sur un fond de carte IGN au 1/50 000° en UTM22 RGFG95

1.2. Zones impactées par l'orpaillage clandestin dans l'ARM

3 zones ont été repérées :

- Zone 1 : photographies géoréférencées DSC021, DSC024
- Zone 2 : photographies géoréférencées DS160, DSC161
- Zone 3 : photographie géoréférencée 090 datée du 19/11/2025 (lors d'un autre survol) montrant l'existence de 6 paires de motopompes actives (clandestines) dans un affluent de la crique Pain de Mie, cf. photographies ci-après.

Les P.J. 1 à 2 montrent l'emplacement des photographies géoréférencées des chantiers illégaux recensés le 16/12/2025.

La P.J. 3 correspond à l'ensemble des photographies géoréférencées (de chantiers illégaux) prises le 16/12/2025.



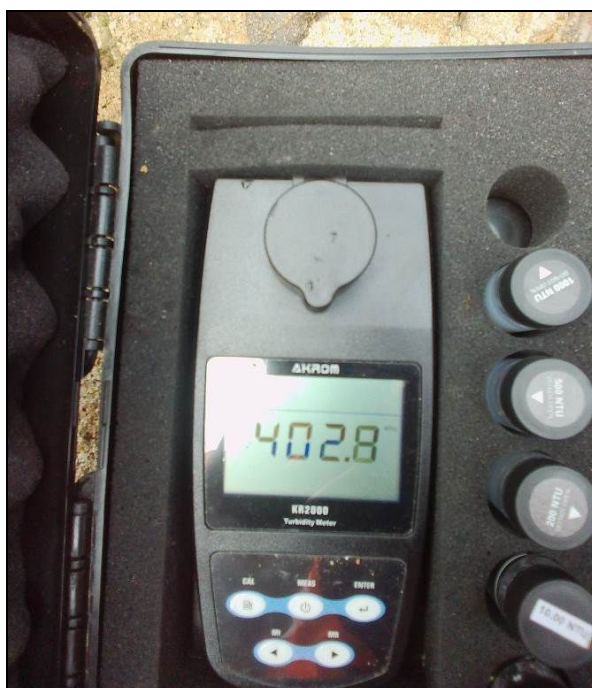
Photographies prises le 19/11/2025, secteur crique Mie de Pain (zone 3)
GPS 325127E 500584 en UTM22 WGS84

1.3. Analyse des eaux de crique

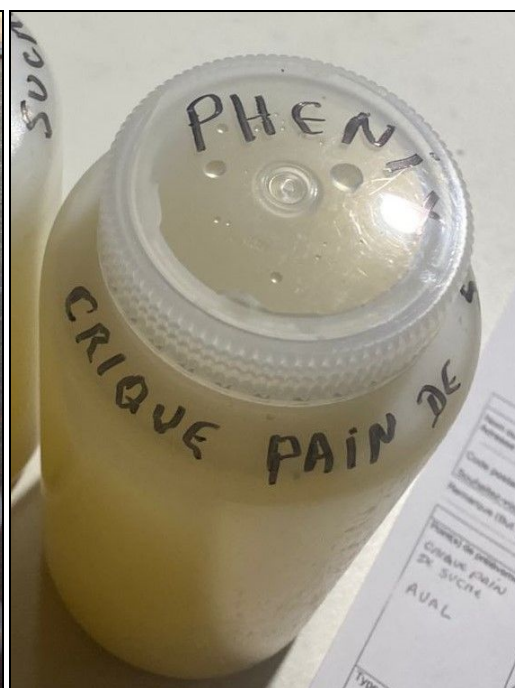
Un posé d'hélicoptère à environ 300 m en amont du périmètre de l'ARM "crique Pain de Sucre aval" (au point GPS DSC0114) a permis de pouvoir mesurer la turbidité de la crique Pain Sucre (in situ) et échantillonner l'eau brute de crique à des fins d'analyses physico-chimiques.

Paramètre in situ	Valeur	Point d'échantillonnage DSC0114
Turbidité néphélométrique en NTU	402,8	321444E 501798N en UTM22 WGS4

Tableau 2 : Turbidité néphélométrique de la crique Pain de Sucre situ, le 16/12/2025



Mesure de la turbidité



Echantillon pour analyses

Les analyses ont porté sur la température (in situ), le pH, la turbidité, la teneur en Matière en Suspension (MeS), la conductivité et l'oxygène dissous.

Paramètres	Crique Pain de Sucre	Valeur limites supérieures et inférieures du bon état des cours d'eau (DCE 2005/12)
pH	5,5	Minimum 6,5 – 6 / Maximum 8,2 - 9
Oxygène dissous en mg/l O2	5,73	6 - 8 mg/l O2
Conductivité à 25°C en µS/cm	19	
Turbidité néphélométrique en NFU	224	
MeS en mg/l	1 507	25 - 50 mg/l

Tableau 3 : Analyses physico-chimiques des eaux de la crique Pain de Sucre en décembre 2025

Les mesures de turbidité et le taux de MeS reflètent une très forte perturbation de la crique Pain de Sucre lors du prélèvement du 16/12/2025.

La P.J. 4 correspond au résultat des analyses faites par l'Institut Pasteur de Cayenne.

1.4. Etat des lieux en amont de l'ARM

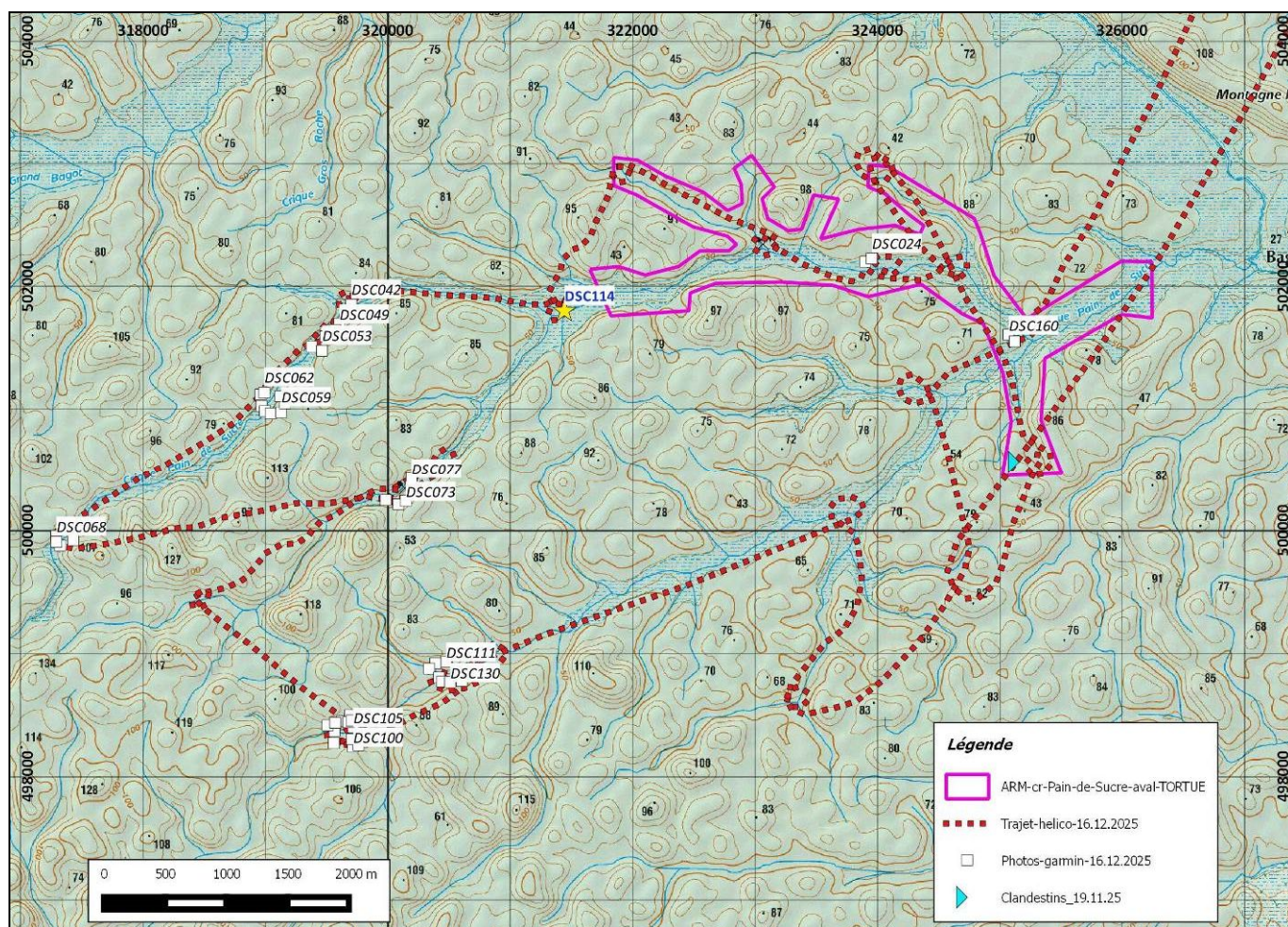


Figure 3 : Localisation des chantiers illégaux (photographies géoréférencées) en amont de l'ARM "cr. Pain de Sucre aval" le 16/12/2025 sur un fond de carte IGN au 1/50 000° en UTM22 RGFG95

6 zones ont été repérées :

- Zone 1 : photographie géoréférencée DSC042
- Zone 2 : photographies géoréférencées DSC044, DSC045, DSC046, DSC047, DSC048, DSC049
- Zone 3 : photographies géoréférencées DSC052, DSC053
- Zone 4 : photographies géoréférencées DSC055, DSC056, DSC057, DSC058, DSC059, DSC060, DSC061, DSC062

- Zone 5 : photographies géoréférencées DSC064, DSC065, DSC067, DSC068
- Zone 6 : photographies géoréférencées DSC071, DSC072, DSC073

La P.J. 5 correspond à l'ensemble des photographies géoréférencées (de chantiers illégaux) prises le 16/12/2025 en amont de l'ARM "cr. Pain de Sucre aval".

2. Le projet d'ARM et le milieu aquatique superficiel

La SAS TORTUE s'engage à respecter, en autres, les mesures proposées par le SDAGE 2022-2027 et en particulier les dispositions suivantes :

▪ « 1.2. Préserver les espaces remarquables et leur biodiversité associée et s'assurer de la non-dégradation du bon état des cours d'eau »

- 1.2.1 Respecter le principe de non-dégradation des masses d'eau

Le principe de non-dégradation des masses d'eau s'impose aux stratégies de développement et de planification territoriale. Les services instructeurs dans le cadre de l'octroi des autorisations administratives s'assurent de la non-dégradation de l'état des masses d'eau, notamment celles en bon et très bon état.

➔ *La SAS TORTUE a sollicité cette ARM dans un périmètre où les masses d'eau ne sont plus dans le même état que lors de l'état des lieux de 2019 (cours d'eau dégradé par les acteurs clandestins). Pour preuve, deux survols par hélicoptère réalisés le 19/11/2025 et le 16/12/2025 sur le secteur de l'ARM a démontré l'existence de paires de motopompes actives (clandestines) dans le flat des criques Pain de Sucre et Pain de Mie entraînant une grosse pollution aux MES (et au mercure) des eaux de criques.*

- 1.2.2 Respecter l'intégrité des réservoirs biologiques (bassin de la crique Portal, le bassin de l'Arataï et le bassin du Sinnamary amont)

➔ *L'ARM en demande ne fait pas partie du périmètre des trois réservoirs biologiques identifiés par le SDAGE.*

- 1.2.3 Préserver les têtes de bassin et petites masses d'eau non perturbées

Les têtes de bassins ou zones de source sont les premiers tronçons des cours d'eau, de la source jusqu'à 500 mètres en aval. Les activités polluantes et impactant le lit du cours d'eau et ses berges, quelque soit leur nature, doivent être évitées dans ces secteurs stratégiques

➔ *La SAS TORTUE a sollicité une ARM avec des travaux de prospection (lignes de puits) en dehors des têtes de bassin (à plus de 500 m en aval de la source), cf. figure 4.*

- 1.2.5 Protéger les espèces indigènes et menacées

La singularité biologique de nombreuses espèces guyanaises liées aux cours d'eau et zones humides est à sauvegarder, notamment dans un contexte de fort endémisme piscicole selon les différents bassins versants.

➔ *A notre connaissance, la demande d'ARM de la SAS TORTUE ne renferme pas d'espèces menacées (listes rouges de l'UICN).*

- 1.2.6 Empêcher la destruction des zones humides

La destruction ou la dégradation des zones humides n'est justifiée qu'en cas de motif d'intérêt général, s'il n'existe pas d'alternative réaliste, et si le projet ne porte pas atteinte à l'état de conservation des espèces protégées éventuellement présentes

➔ *Il n'y a pas de zones humides recensées dans le périmètre de la demande d'ARM.*

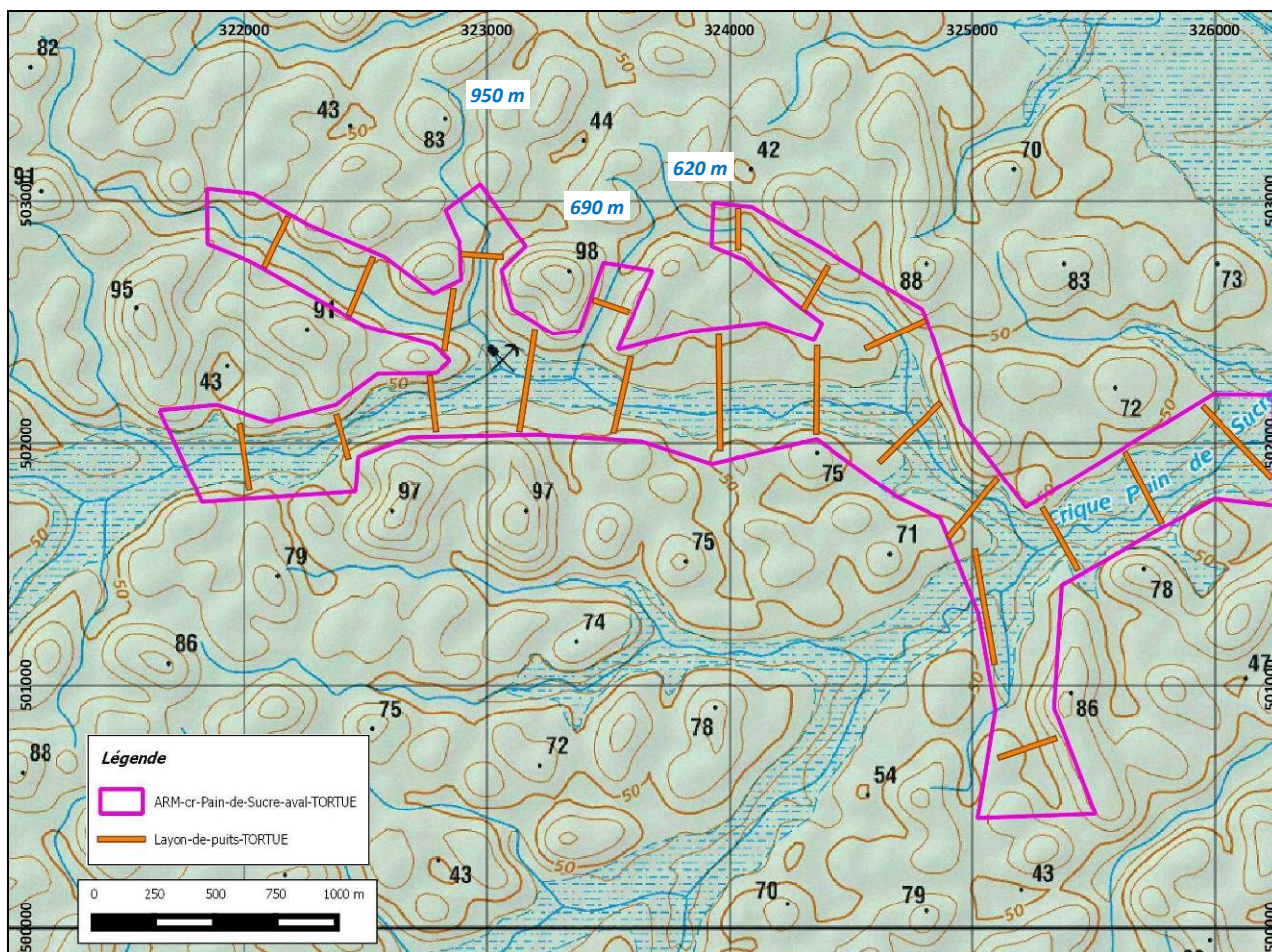


Figure 4 : Situation des lignes de puits prévues par rapport aux têtes de criques sur le projet d'ARM « cr. Pain de Sucre aval » de la SAS TORTUE sur un fond de carte IGN adapté au 1/25 000° en UTM22 RGFG95

▪ **« 1.3. Eradiquer les activités minières illégales en priorité sur les espaces remarquables et restaurer les sites impactés »**

- 1.3.1 Limiter les impacts de l'activité illégale en maintenant les actions de la LCOI

Les actions de lutte contre l'orpaillage illégal sont à poursuivre et renforcer, sur les quatre volets déclinés par le plan stratégique LCOI (lutte contre l'orpaillage illégal) : diplomatique, économique, social et répressif.

➔ La SAS TORTUE pourra, le cas échéant, donner un appui logistique à la LCOI, notamment en offrant l'hospitalité des Forces Armées sur son camp de prospection. Le secteur « Bagot » est sujet à une grosse activité clandestine depuis plusieurs années malgré la multiplication des actions des Forces Armées (HARPIE et EMOPI) et des gendarmes de Cacao.

▪ **« 3.1 Limiter l'impact des activités minières sur les masses d'eau »**

- 3.1.2 Favoriser l'engagement dans des pratiques vertueuses

Tout type d'exploitation minière entraîne des impacts, plus ou moins importants, sur les milieux naturels et aquatiques. Il convient de réfléchir, à l'échelle d'une masse d'eau à potentiel aurifère, voire à l'échelle du territoire guyanais, au type d'exploitation le moins invasif et dégradant à moyen terme pour les milieux.

➔ La SAS TORTUE s'engage à adopter les bonnes techniques minières dans le respect du code minier (et de la charte FEDOMG-Etat) et du code de l'environnement.

▪ **« 3.5 Limiter la pollution des eaux par les autres substances dangereuses et les substances dangereuses prioritaires »**

- 3.5.1 Améliorer la connaissance des rejets et leur impact sur les eaux

La protection des ressources en eau et des milieux aquatiques vis-à-vis des substances dangereuses nécessite au préalable d'améliorer la connaissance des rejets des collectivités et des industries et leurs impacts. Le suivi des rejets de micropolluants dans les eaux est donc à renforcer, notamment par l'inventaire des sites et sols pollués de Guyane actualisé afin d'identifier les anciens sites à l'origine d'un risque de pollution des eaux.

➔ *Les substances dangereuses utilisées par la SAS TORTUE sont les hydrocarbures pour les moteurs thermiques présents sur le site ; ces substances seront stockées sur des systèmes de rétention adaptés afin d'éviter tout type de pollution et donc de rejet dans le milieu naturel.*

- 3.5.2 Supprimer les rejets des substances dangereuses et réduire les rejets des substances prioritaires

Les services de l'État mettent en œuvre les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction à échéance 2027 des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses. Ils s'assurent à un coût économiquement acceptable sur la base des émissions de l'année 2010 de la suppression totale des émissions des substances dangereuses prioritaires et de la réduction de 10 à 30 % des émissions des substances prioritaires et des polluants spécifiques de l'état écologique. Pour atteindre ces objectifs, la réduction des rejets à la source est à privilégier compte tenu des coûts et difficultés de traitement de ces molécules.

➔ *La SAS TORTUE utilisera des engins équipés de moteurs à explosion émettant des particules hydrocarbonées issues des imbrûlés de combustion et des diffusions gazeuses (CO, CO₂, NO_x, SO_x, COV ; ces moteurs, aux normes UE, sont conçus avec une réduction des rejets à la source. La SAS TORTUE assure dans l'atelier du PER « Conrad » (SARL PHENIX) un entretien régulier de ces moteurs thermiques permettant de maintenir à un niveau légal le taux d'émission de ces substances dans l'air.*

▪ « 3.6 Limiter les impacts des autres activités anthropiques sur les milieux aquatiques »

- 3.6.2 Prévenir la pollution des milieux aquatiques par une meilleure gestion des déchets

En matière de gestion des déchets, une attention particulière doit être portée sur la collecte et l'élimination des huiles usagées, qui constituent un risque réel de pollution des milieux aquatiques. Concernant les sites isolés, des solutions locales et adaptées (collecte sélective) doivent être proposées pour pallier les contraintes techniques et financières des collectivités. La mise en œuvre de projets pilotes permettant de répondre aux réglementations nationales et européennes est à poursuivre.

➔ *La SAS TORTUE appliquera une procédure interne de gestion des hydrocarbures mais aussi de tri et gestion des déchets (avec évacuation de ces derniers dans un centre agréé du littoral).*

- 3.6.5 Prévenir les risques de pollution liés à la lutte anti-vectorielle

Afin de prévenir les maladies vectorielles transmises par les punaises, tiques, phlébotomes ou moustiques (paludisme, chikungunya, dengue, ...), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande une approche dite de gestion vectorielle intégrée. Cette dernière s'organise autour trois principes : la gestion environnementale (suppression ou recyclage des récipients susceptibles de constituer un lieu de ponte), la lutte biologique (utilisation d'organismes dans l'environnement naturel de l'espèce cible afin de s'y attaquer et d'en réduire la présence) et la lutte chimique (utilisation de biocides). Compte tenu de leur toxicité, l'OMS recommande que la lutte chimique (larvicides, insecticides) soient considérés comme complémentaire de la gestion environnementale.

➔ *Les maladies vectorielles qui peuvent être présentes sont celles transmises par les moustiques ; la SAS TORTUE luttera contre une prolifération de larves et de moustiques en évitant le maintien de zones en eau au niveau du camp de prospection qu'elle occupera (élimination systématique des gîtes chaque semaine).*

Le personnel sera équipé de moustiquaire individuelle (couchage). Les insecticides seront utilisés généralement lors de la volée (début de soirée).

- 3.6.9 Maîtriser la mise en suspension des particules fines dans le cadre des activités économiques

Le travail d'amélioration des connaissances sur le colmatage des cours d'eau induit par les activités agricoles et forestières (création de pistes, mise à nu des terres à proximité du réseau hydrographique, ...) doit être poursuivi. Les lieux et origines de production des particules fines doivent également être mieux appréhendés. Des prescriptions visant la maîtrise de la mise en suspension des particules fines doivent être intégrées dans les cahiers des charges de défrichage agricole et la « charte d'exploitation forestière à faible impact en Guyane ».

➔ *Le projet de la SAS TORTUE n'est pas de nature agricole mais revêt par contre un caractère forestier par la réalisation d'accès et de tests ; ce défrichage sera sommaire en évitant la mise à nu des sols (pas de terrassement).*

- 3.6.12 Mieux connaître la pression de pêche en eau douce

Certaines espèces de poissons, bien que non considérées en danger par l'IUCN, subissent une exploitation croissante, et les populations locales dépendantes de la pêche relèvent des réductions d'abondance.

➔ *Considérant que tous les besoins d'une alimentation variée seront fournis par ses soins sur le site, la SAS TORTUE n'autorisera pas son personnel à la pratique de la pêche en eau douce.*

De tous ces points de vue et par les mesures envisagées, on peut considérer le projet de travaux d'exploration de la SAS TORTUE comme compatible avec les directives du SDAGE 2022-2027 puisque ce sont autant de points qu'elle s'attache à intégrer.

3. Le projet d'ARM et le milieu aquatique souterrain

Des venues d'eau sont possibles lors du fonçage des tests par la pelle excavatrice.

Très limitées, ces venues d'eau concernent quelques litres et restent généralement cantonnées en fond de trou.

Aucune mesure n'est prévue si ce n'est que le sondage sera stoppé en cas d'une forte abondance d'eau (possible en saison des pluies).

4. Le projet d'ARM et le milieu terrestre

- Le layonnage prévu dans le cadre des travaux ne nécessite pas de déboisement majeur, il sera limité à la coupe des petits arbres, arbustes constituant les sous-bois. Aucun abattage de gros arbres ($\varnothing > 30$ cm) n'est prévu.

L'emprise des layons de pelle et des lignes de tests est estimée à 4 m de largeur au maximum x 21 680 m de longueur au total, soit 8,67 ha.

Il n'y aura pas de terrassement lors des travaux de recherches.

- 340 tests (au maximum) seront réalisés pour vérifier la minéralisation aurifère de l'ARM (alluvions, colluvions).

Par colluvion, il faut entendre qu'il s'agit de formations sédimentaires qui nappent le bas de pente du relief bordant les vallées alluviales et, à la différence des alluvions, les éléments ont subi un faible transport.

Ces formations sont reconnaissables sur le terrain : elles sont en bordure extérieure du lit majeur, de faible pente (parfois pratiquement horizontale), en zone non inondable, généralement de faible étendue. Dans l'activité minière, certains les nomment « terrasses ». Dans le cas de l'ARM « cr. Pain de Sucre aval », il est prévu des lignes de tests qui traversent les flats de part en part, perpendiculaires à leur direction. La terminaison de ces lignes de tests (puits foncés à la pelle excavatrice) se fera soit à l'aplomb du relief (impossible d'aller plus loin) soit dans les formations colluvionnaires si le cas se présente.

Le ou les puits dans les colluvions sont foncés de la même manière que dans les alluvions avec un paramètre qui varie cependant : l'absence de venues d'eau en fond de trou (contrairement au formation alluvionnaire).

Ainsi, dans la méthode et les impacts, ils sont identiques à ceux de la recherche alluvionnaire.

Nous estimons le nombre de tests en colluvions à une trentaine (sur un total de 330).

Tous les puits seront poussés systématiquement jusqu'au bed-rock (maximum -2,8 m par rapport au terrain naturel).

Le gravier sera extrait au moyen d'une pelle excavatrice de faible tonnage, chaque puits étant en surface de 2 x 0,8 m.

Au total, les travaux de recherches devraient engendrer l'extraction de 1 523 m³ de matériau (2 m x 0,8 m x 2,8 m x 340 u).

- La pelle excavatrice utilisera du gasoil et des huiles lors des travaux, transportés par quad.

Les mesures prises par la SAS TORTUE sont de :

- limiter le layonnage au strict nécessaire (accès, lignes de tests, emprises des puits) ;
- réhabiliter les puits après observation et échantillonnage avec les matériaux extraits en respectant l'ordre des couches ;
- stocker les hydrocarbures sur un système de rétention adapté ;
- évacuer tous les déchets engendrés lors de l'activité.

5. Le ravitaillement du site

Le ravitaillement sera acheminé en quad, par voie terrestre, depuis le dégrad « Lysis ». Le quad empruntera l'accès aménagé par la SMSE sur 9,7 km. Une fois dans le périmètre de cette ARM, le véhicule suivra l'accès SMSE jusqu'au km 12,5 et les layons de pelle qui permettent l'accès aux tests (cf. plans annexés).

6. Gestion des déchets

Le matériel roulant (pelle mécanique, quad) et le groupe électrogène destinés aux prospections fera l'objet d'une révision mécanique générale (avec vidange et changement des filtres si nécessaire) sur la base-vie du PER « Conrad » (commune de Régina), équipée d'un atelier mécanique et de zones de stockage (hydrocarbures, déchets non biodégradables).

Les différents déchets générés par les activités de prospection sont :

- les ordures ménagères (OM) du camp avec des risques d'invasion d'insectes (mouches, fourmis, moustiques) et donc de transmission de maladies vectorielles,
- les déchets industriels spéciaux (DIS) ou dangereux nécessitant un traitement spécifique : filtres à gasoil, fûts contenant les hydrocarbures (gasoil, essence, graisse), ...
- les déchets d'emballages non dangereux (DEND) comme les cartons, plastiques, aluminium,...

- les déchets verts : sans risque particulier, hormis un développement de colonies d'insectes xylophages.

Le tableau suivant synthétise le type de déchets produits par les activités de recherches et le mode d'élimination.

Type de déchets	Source d'émission	Stockages sur site	Mode d'élimination
Fûts souillés (DIS)	Approvisionnement en gasoil, essence et graisse	Au niveau du camp de prospection sur cuvette de rétention	Stockage provisoire puis évacuation toutes les deux semaines jusqu'à un centre agréé du littoral
Graisses (DIS)	Entretien mécanique		
Piles (DIS)	Personnel du site	Au camp, en sacs étanches de 20 l	
Chiffons souillés (DIS)	Entretien mécanique		
Déchets ménagers (OM)	Camp de prospection	A 50 m en aval du camp	- Bio : élimination directe sur site par enfouissement - Non bio : stockage provisoire en sacs étanches de 50 l puis évacuation toutes les semaines jusqu'à la déchetterie de Rémire
Bois, déchets verts	Défrichement de layons (4 m)	Stockage en petits andains sur les bords des layons de pelle	Après travaux de phase 3, dissémination sur les surfaces défrichées pour faciliter la recolonisation végétale

Tableau 4 : Mesures prises par la SAS TORTUE pour réduire l'impact des déchets sur l'environnement

7. Durée des travaux

Les travaux de recherches se feront en cinq phases dont trois de terrain (phases 1, 3 et 5) :

- Phase 1 : mise en place puis prospection par puits réalisée en 4 périodes de 3 semaines
- Phase 2 : analyse des échantillons, traitement des données de la phase 1
- Phase 3 : prospection par puits complémentaires prévue en 2 périodes de 3 semaines
- Phase 4 : analyse des échantillons, traitement des données de la phase 3 et cubage de l'ARM suite aux phases 1 et 3
- Phase 5 : protocole Carla, échantillonnages d'eaux de crique pour analyses physico-chimiques

Travaux	Type de travaux	Durée (semaines)
Phase 1	Mise en place (layonnage, camp)	1 s
	. 1 technicien	
	. 2 manœuvres	
	. transport, logistique	
	Prospection par puits (240)	4 x 3 s
	. 1 lot de matériel de prospection	
	. 1 pelle excavatrice 21 t + gasoil	
	. 1 technicien	
	. 1 conducteur d'engins	
	. 3 manœuvres	
	. transport, logistique	

Travaux	Type de travaux	Durée (semaines)
Phase 2	Analyse des échantillons et traitement des données de la phase 1 par un géologue consultant	2 s
Phase 3	Prospection par sondages (100)	2 x 3 s
	. 1 lot de matériel de prospection	
	. 1 pelle excavatrice 21t + gasoil	
	. 1 technicien	
	. 1 conducteur d'engins	
	. 3 manœuvres	
	. transport, logistique	
Phase 4	Analyse des échantillons Traitement des données de la phase 3, cubage de l'ARM, définition des zones minéralisées par un géologue consultant	2 s
Phase 5	Protocole CARLA, échantillonnages d'eaux de criques	1 s
	. 1 géologue consultant	
	. 1 manœuvre	
	. transport, logistique	
Total		24 s

Tableau 5 : Estimation de la durée des travaux

Si on cumule les phases de travaux, la durée totale de la prospection est estimée à 24 semaines dont 20 de terrain.

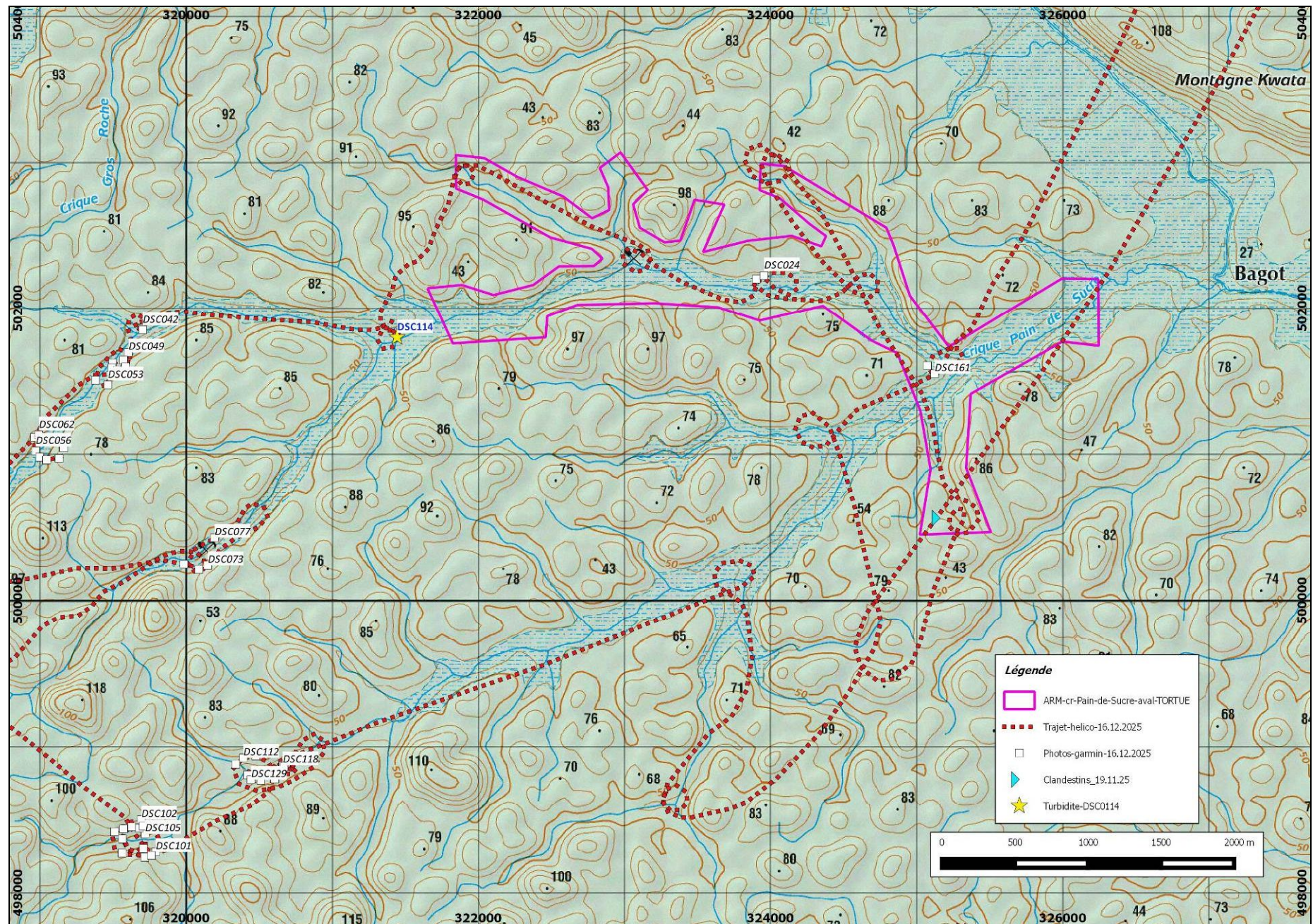
Ces travaux seront étalés sur deux ans pour les raisons suivantes :

- le fonçage des puits doit se faire en priorité en saison sèche ou pendant le petit été de mars afin que la prospection se fasse dans les meilleures conditions possibles ;
- la pelle excavatrice prévue pour la prospection est affectée également à d'autres travaux de recherches et/ou de réhabilitation programmés aussi en saison sèche (il faudra donc veiller à sa disponibilité et qu'elle soit en bon état de marche) ;
- la pénibilité des travaux de prospection (layonnage au sabre, échantillonnage du minerai, transport des seaux, exécution des batées, ...) et le rythme de travail impliquent qu'il est impossible de foncer autant de puits d'une seule traite, c'est pourquoi on procèdera par périodes de 3 semaines entrecoupées d'au moins une à deux semaines de repos ;
- les phases 2 et 4 qui correspondent au traitement des échantillons (batées) avant analyse, aux analyses puis au traitement des données prennent beaucoup de temps et sont liées aux disponibilités du laboratoire et du géologue consultant.

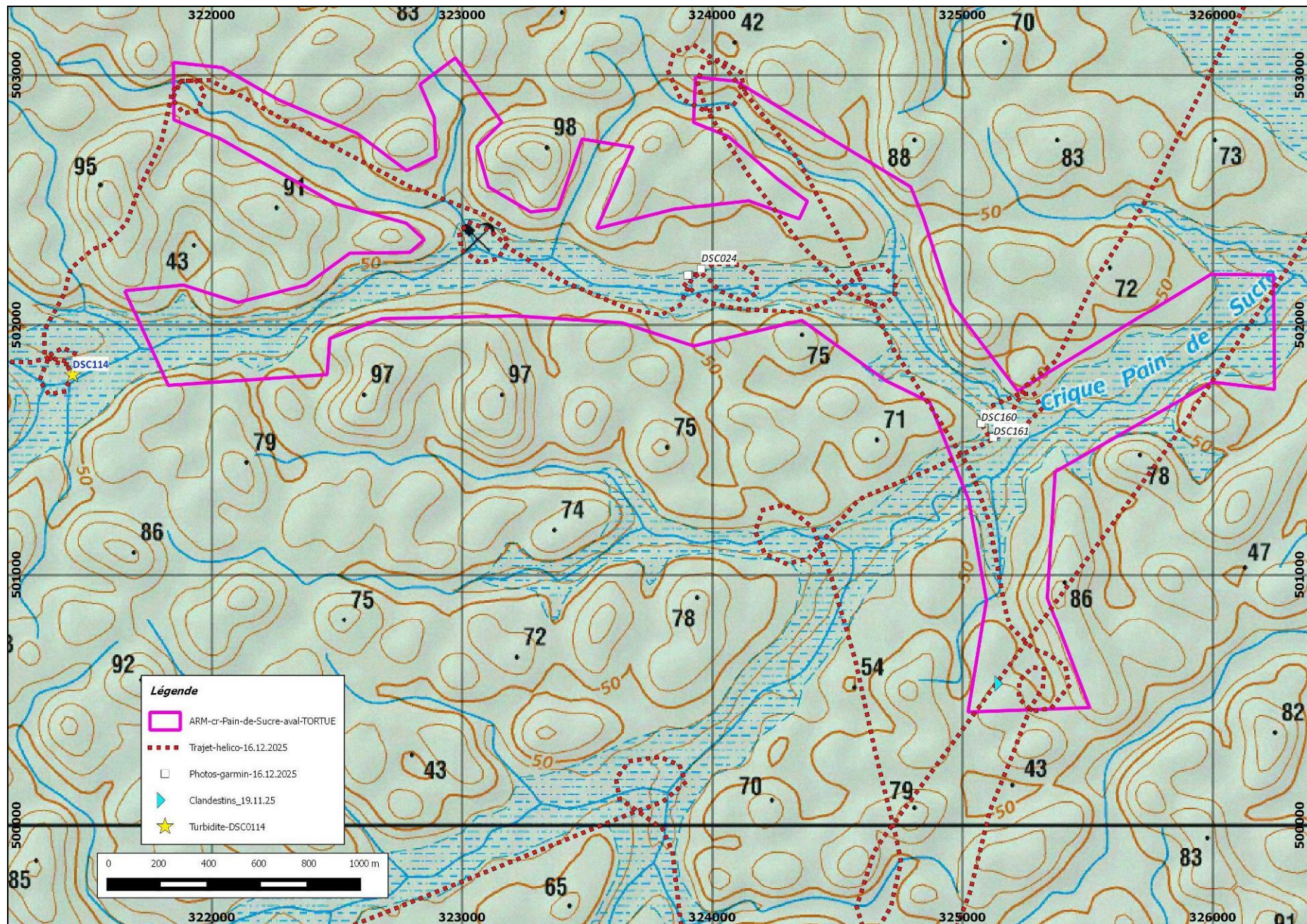
8. Eclairage du camp de prospection

Le camp de prospection prévu sur l'ARM « cr. Pain de Sucre aval » sera éclairé grâce à un groupe électrogène de 2 Kva dès 18h30 et jusqu'à 21h.

On veillera à ce que le personnel puisse se reposer dans un environnement calme, pas trop chaud, à l'abri du bruit et de la lumière.



Situation des chantiers illégaux (photographies géoréférencées) sur les criques Pain de Sucre et Pain de Mie le 16/12/2025 sur un fond de carte IGN adapté au 1/30 000° en UTM22 RGFG95



Annexe 2 : Localisation des chantiers illégaux (photographies géoréférencées) sur l'ARM "cr. Pain de Sucre aval" le 16/12/2025
sur un fond de carte IGN adapté au 1/17 500° en UTM22 RGFG95

Zone	N° photo	X	Y	Vue
1	DSC021	323903	502200	
	DSC024	323956	502225	

2	DSC160	325074	501605	
	DSC161	325124	501549	



PASTEUR NETWORK

Laboratoire Hygiène et Environnement
Agréé au titre du contrôle sanitaire des eaux
B.P. 6010 - 97306 Cayenne
Tel: 05 94 29 26 10
Mail : labolhe@pasteur-cayenne.fr

Rapport d'essai



Accréditation n° 1-1400
Portée de l'accréditation
disponible sur www.cofrac.fr

Cayenne, le 29/12/2025

Echantillon n° 253787.1.1

EURL PHENIX

1462 ROUTE DES PLAGES

97354 REMIRE MONTJOLY

Données laboratoire

Echantillon réceptionné le : 17/12/2025 à 09:39
Echantillon analysé le : 17/12/2025

Données Client

Echantillon prélevé le : 17/12/2025 06:40
Echantillon prélevé par : LE DEMANDEUR
Nature échantillon : Eau brute
Point de prélèvement : - Crique pain de sucre
Localisation exacte : aval
Pression atm. (mbar) : 1015

(c) prestation couverte par l'accréditation

Ref. labo :253787.1.1

Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

Page 1 / 2

La reproduction non intégrale de ce rapport d'essai est soumise à l'autorisation écrite préalable du laboratoire

Les incertitudes de mesure des paramètres sont disponibles auprès du laboratoire sur simple demande.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

Si le laboratoire n'est pas en charge de l'échantillonnage et du transport, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Rapport d'essai

Cayenne, le 29/12/2025

Analyse	Résultat	Lim. qualité	Réf. qualité	Méthode
Analyses physico-chimiques				
pH Laboratoire	5.5 unités pH			NF EN ISO 10523 (c)
Turbidité néphélométrique	224 NFU			NF EN ISO 7027-1 (c)
Conductivité à 25°C	19 µS/cm			NF EN 27888 (c)
Oxygène dissous	5.73 mg/l O2			NF EN ISO 5814
Matières en suspension	1 507 mg/l			NF EN 872

Déclaration de conformité :

Gilles SANITE
Responsable Adjoint du laboratoire
Hygiène et Environnement



FIN DE RAPPORT



Institut Pasteur
de la Guyane
Laboratoire Hygiène et Environnement
Tél : 0594 29 26 10
labolhe@pasteur-cayenne.fr

(c) prestation couverte par l'accréditation

Ref. labo :253787.1.1

Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction non intégrale de ce rapport d'essai est soumise à l'autorisation écrite préalable du laboratoire

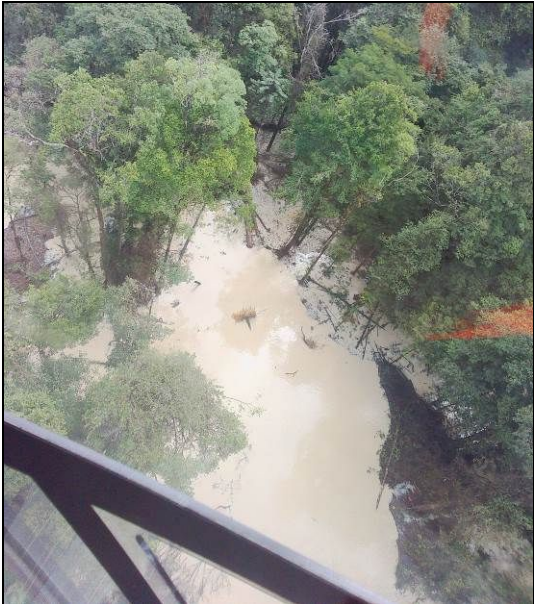
Les incertitudes de mesure des paramètres sont disponibles auprès du laboratoire sur simple demande.

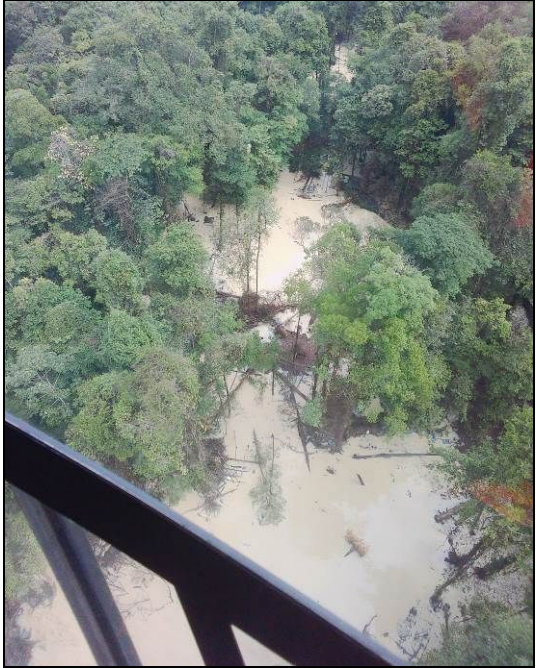
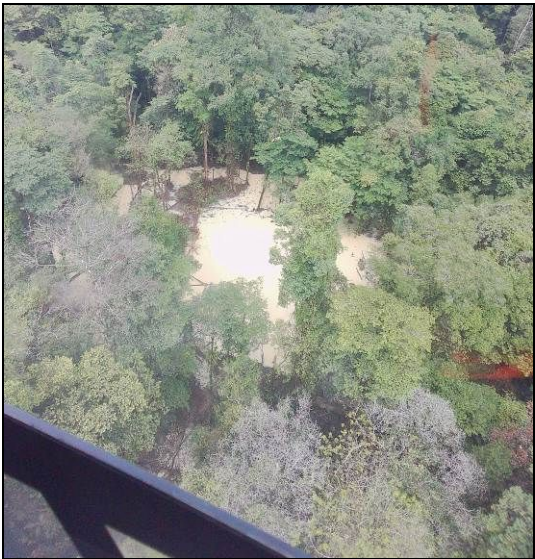
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

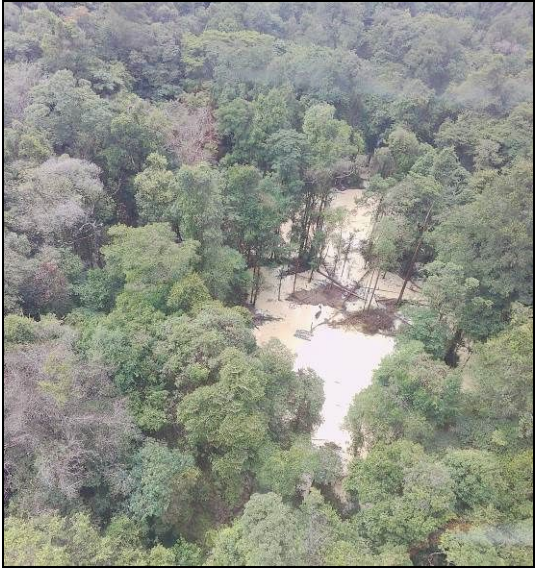
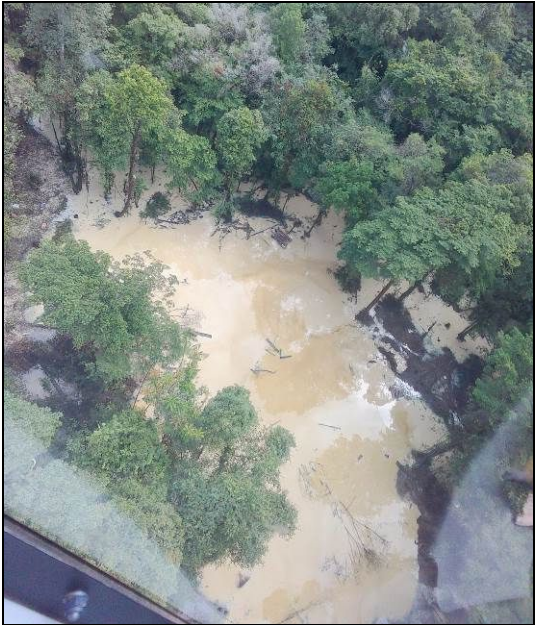
Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

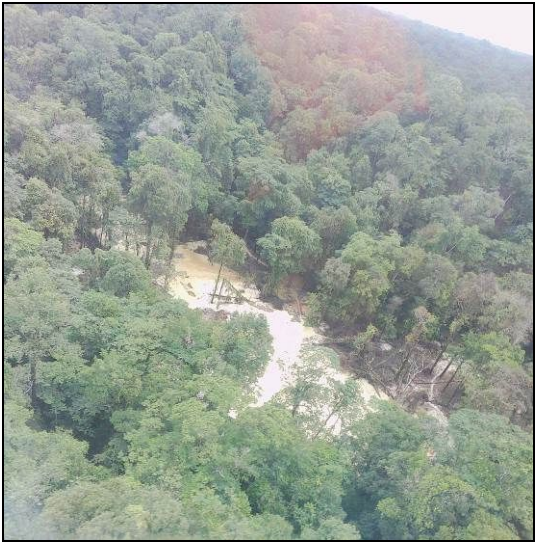
Si le laboratoire n'est pas en charge de l'échantillonnage et du transport, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Page 2 / 2

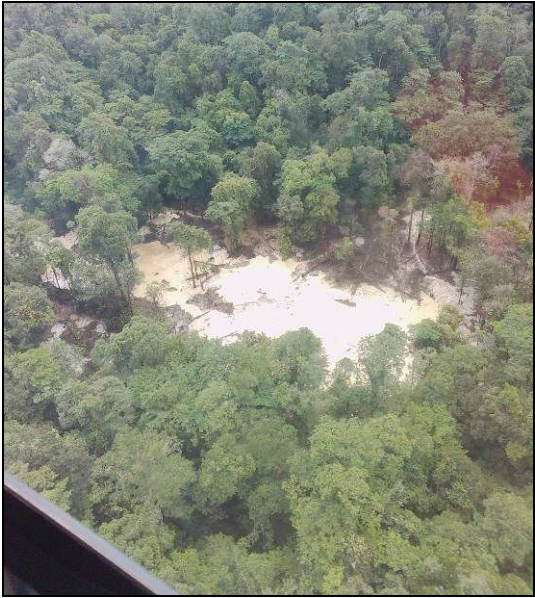
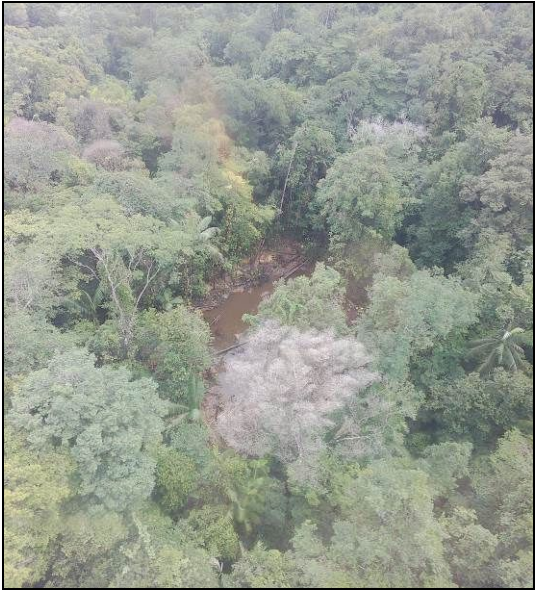
Zone	N° photo	X	Y	Vue
1	DSC042	319702	501850	
2	DSC044	319571	501643	
	DSC045	319496	501623	

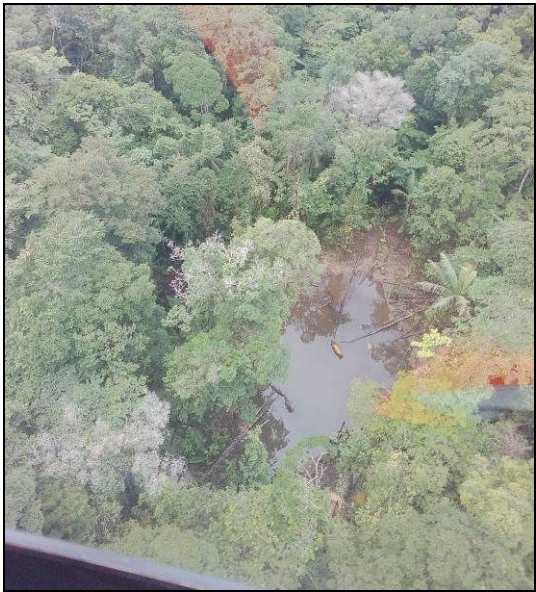
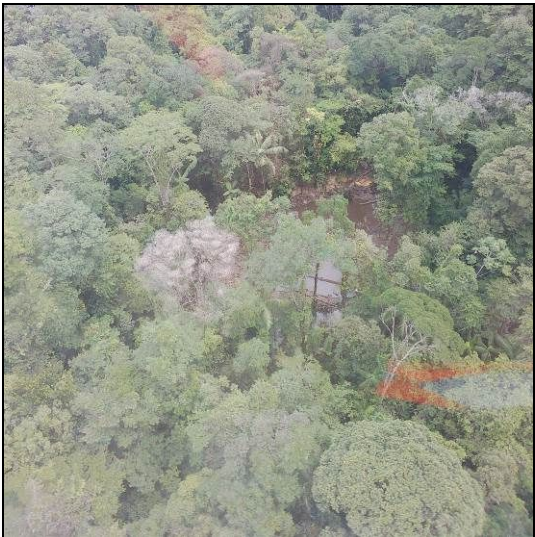
	DSC046	319491	501590	
	DSC047	319529	501573	
	DSC048	319584	501597	

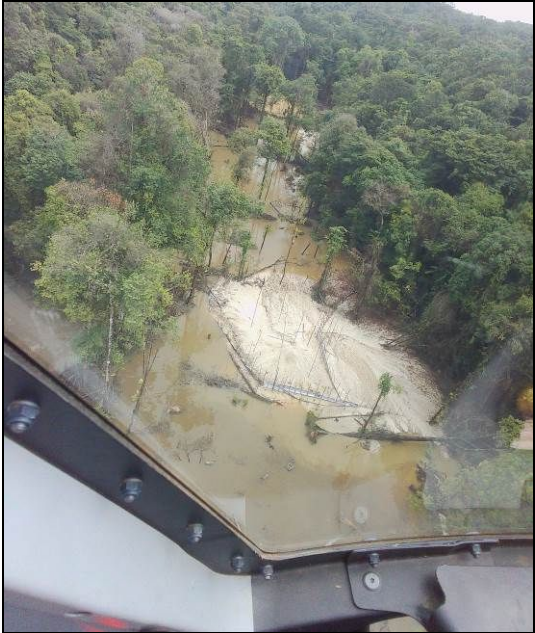
	DSC049	319605	501695	
3	DSC052	319379	501505	
	DSC053	319464	501473	

4	DSC055	318961	501115	
	DSC056	318969	501022	
	DSC057	318997	500980	

	DSC058	319045	500961	
	DSC059	319130	500970	
	DSC060	319161	501044	

	DSC061	319121	501102	
	DSC062	318992	501132	
5	DSC064	317291	499956	

	DSC065	317323	499877	
	DSC067	317430	499921	
	DSC068	317292	499907	

6	DSC071	319985	500249	
	DSC072	320087	500213	
	DSC073	320148	500241	